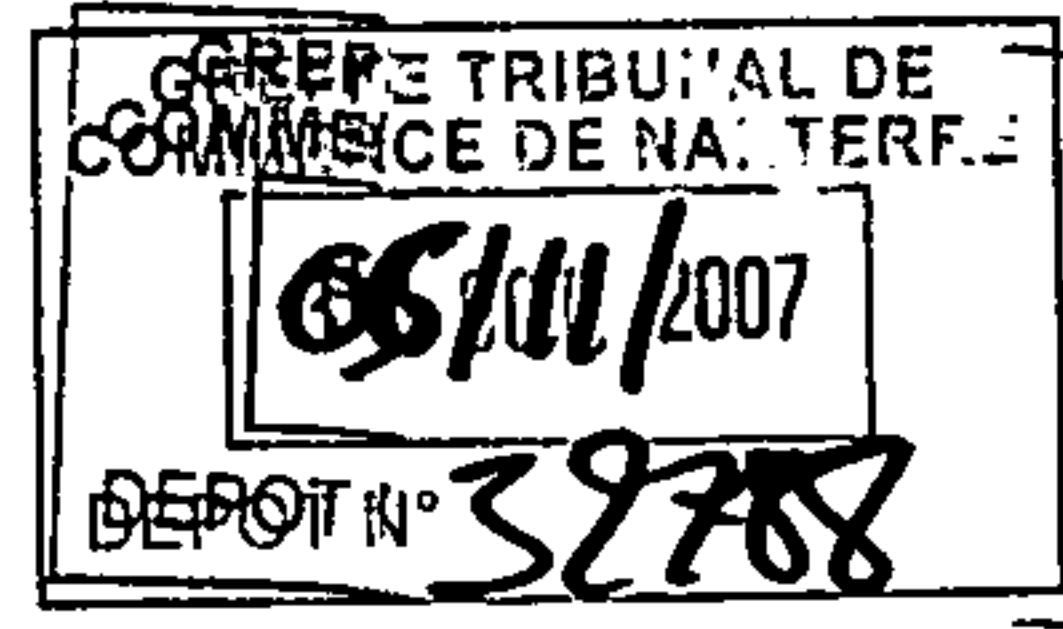




**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE
DU 12 SEPTEMBRE 2007**

L'an deux mille sept et le 12 septembre 2007 à 11 heures, au 72 rue du Faubourg Saint-Honoré, à PARIS (75008), les associés de la société ORGANISATION BUSINESS ET INVESTISSEMENT, se sont réunis en assemblée générale mixte.

Les associés ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les membres de l'assemblée ont élargé la feuille de présence.

Monsieur Lionel DESAGE préside la séance en sa qualité de Président, associé de la société.



Le Président fait observer que la présente assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents et renseignements nécessaires à la prise de décision des associés leur ont été adressés ou étaient tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Président sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007 ;
- Lecture du rapport général du Commissaire aux comptes ;
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation desdites conventions ;
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice, affectation des résultats ;
- Quitus aux dirigeants ;
- Changement de dénomination sociale ;
- Nomination d'un Co-Commissaire aux



DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1.461.714 euros:

- A titre de dividendes : 976.000 euros.
- Affectation au compte : "Report à nouveau" : 485.714 euros.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal, mais il ouvre droit, au profit des personnes physiques, à l'abattement de 40% calculé sur la totalité de son montant.

Nous vous rappelons en outre, qu'il a été procédé au cours du dernier exercice à une distribution de dividendes pour un montant global de 1.2



SEPTIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tout pouvoir au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autre qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés, après lecture.

Fait à PARIS

Le 12/09/07

SOCIETE AUVENCE

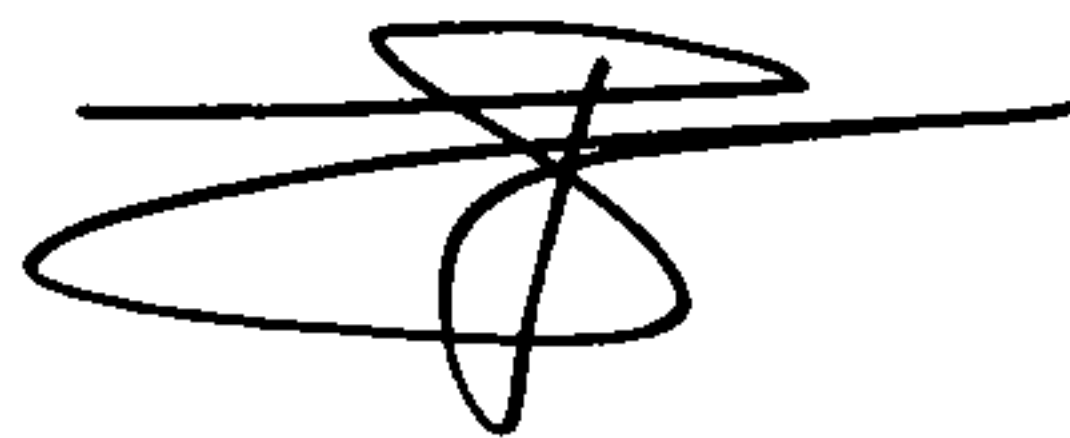
Société par actions simplifiée à capital variable

4/6 rue d'Orléans – 429 Bureaux de la Colline – 92210 SAINT CLOUD

R.C.S. de Nanterre B 438 010 217

STATUTS MIS A JOUR LE 12 SEPTEMBRE 2007

Certifiés conformes

A stylized handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a large loop and a vertical stroke.

